

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil municipal de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 16 septembre 2025 à 19 h, les règlements suivants :

RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 722 RELATIF AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS ET D'EMPLOYÉS MUNICIPAUX – RÈGLEMENT NUMÉRO 722-1

RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 701 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 800 (RMH 460)

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces règlements aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Ville.

Le règlement numéro 722-1 entre en force et en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement numéro 800 (RMH 460) entrera en force et en vigueur le 30 septembre 2025.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques